PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de BEVENAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme BOUVIER-PATRON Annie, Maire.

Date de la convocation : 02/07/2026

Présents : BOUVIER-PATRON Annie, MENDOUSSE Anna, BARBA Sylvie, COUVERT Jean-Luc, CHARPIN Lionel, COLLIN Sandrine, GIROUD PIFFOZ Eva, GOVIN Arnaud, MASSIGNANI Florence, ROMET Nicolas, TOUR Virginie.

Absents excusés : PERREAU Pierre (pouvoir à M. COUVERT), CARON Pierre, GAUTHIER Bertrand (pouvoir à Mme MENDOUSSE), COLLIN Christine (pouvoir à Mme BOUVIER-PATRON)

Absents : 04
Pouvoirs : 03
Secrétaire de séance : Sandrine COLLIN

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02/06/2026

Nomination d'un secrétaire de séance : Sandrine COLLIN

- **Conseil municipal** : Règlement à adopter

- CCBE : Conventions dans le cadre de l'implantation du circuit « sentiers plaines et collines de Bièvre Est »

- **Ministère des armées et anciens combattants** : Désignation d'un correspondant défense

Questions diverses

Madame BOUVIER-PATRON Annie ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Sandrine COLLIN est désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il / elle accepte.

▪ **Délibération n° 2026 – 29 : Conseil municipal : Règlement à adopter**

Mme la Maire expose que l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.
Il convient donc d'établir un règlement du conseil municipal. Mme la maire donne lecture du projet du règlement intérieur.
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du règlement intérieur du conseil municipal et après avoir délibéré à l'unanimité :
VALIDE le projet de règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Bévenais, annexé à la présente délibération.

▪ **Délibération n° 2026 - 30 : CCBE : Conventions dans le cadre de l'implantation du circuit « sentiers plaines et collines de Bièvre Est »**

A la suite d'un travail collaboratif avec le service tourisme de la communauté de communes de Bièvre Est, la commune de Bévenais a demandé la labellisation du circuit n°17 au départ de la commune de Bévenais, au titre du label « sentiers plaines et collines de Bièvre Est ».
Le conseil communautaire, qui s'est réuni le 15 juin 2026, a décidé d'attribuer le label « sentiers plaines et collines de Bièvre Est » au projet du circuit n°17 présenté par votre commune.
Afin de concrétiser ce projet et de procéder à la pose du matériel in situ, plusieurs conventions doivent être signées par l'ensemble des partenaires impliqués.
Madame la maire donne lecture de ces conventions, à savoir :
- La convention de labellisation et d'entretien paysager d'un itinéraire de randonnée « sentiers plaines et collines de Bièvre Est ». Cette convention a pour objet d'attribuer le label « sentiers plaines et collines de Bièvre Est » au circuit labellisé n°17 au départ de la commune de Bévenais et d'en définir les modalités d'entretien.
- La convention d'autorisation de passage et d'implantation de mobilier sur un itinéraire de randonnée labellisé « sentiers plaines et collines de Bièvre Est ».
Cette convention a pour objet de permettre le libre passage du public randonneur et d'autoriser Bièvre Est à implanter le matériel dédié au projet.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal autorise Madame la maire, à signer les conventions mentionnées ci-dessus et tous documents nécessaires à cette opération.

▪ **Délibération n° 2026 - 31** : **Ministère des armées et anciens combattants** : Désignation d'un correspondant défense

Mme la Maire explique qu'à la suite des élections municipales 2026 et du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.
Ce dernier constitue l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires en la matière.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
DESIGNE Monsieur Lionel CHARPIN, conseiller municipal, correspondant défense.

*****

Questions diverses :

- **Carrière SCB** : Société des Carriers de Bévenais : Proposition par le Directeur de la carrière d'organiser une visite du site pour l'ensemble du conseil municipal. Proposition retenue.

- **Station d'épuration de Châbons** : Mme la maire explique qu'une visite du site a été organisée avec la CCBE.
Compte tenu du peu de personnes présentes, une autre date sera proposée et Mme la maire en fera part au conseil municipal.

- **Mail CCBE et Académie de Grenoble** : Programme de rafraichissement des écoles : subvention de EDF pour l'installation de ventilateurs de plafond. L'électricien a été contacté et se rendra sur place afin de mettre en place ce programme.

- **Commission économie CCBE :** Florence Massignani explique que suite de la dernière réunion, le futur gérant du commerce pourra bénéficier d'aides de la CCBE et du Conseil Régional.

- Petits travaux à l'école à effectuer : Mme la maire propose d'organiser une séance de bricolage d'une matinée par l'ensemble du conseil municipal : des dates seront proposées.

|▪▪▪▪

Séance levée à 19H40